



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Joigny, le jeudi 29 juillet 2021

## ACCÈS À LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Suite aux nouvelles annonces gouvernementales, l'accès à la piscine intercommunale du Jovinién sera possible, à compter du lundi 2 août 2021, uniquement sur présentation du pass sanitaire pour les 18 ans et plus. Les enfants de 12 ans à 17 ans inclus bénéficient de la dérogation gouvernementale.

Pour accéder aux bassins, il est donc obligatoire de présenter l'un de ces trois documents :

- Le certificat de vaccination (QR code) si le chemin vaccinal est complet (vaccination complète datant d'au moins 7 jours) ;
- Un test PCR négatif de moins de 48h ;
- Un certificat de rétablissement COVID datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Le QR code peut être présenté sous forme papier ou téléchargé dans le smartphone.

La prise de rendez-vous pour un créneau restera en vigueur. Contact : 03 86 62 10 68 (aux horaires d'ouverture).

Créneaux disponibles :

- Lundi : 11h30 à 13h | 14h30 à 16h15 | 16h45 à 18h45
- Mardi : 14h00 à 16h15 | 16h45 à 18h45
- Mercredi : 10h00 à 11h45 | 14h00 à 15h45 | 16h15 à 17h45
- Jeudi : 10h00 à 11h45 | 14h à 16h15 | 16h45 à 18h45
- Vendredi : 11h30 à 13h00 | 14h30 à 16h15 | 16h45 à 18h45
- Samedi : 14h00 à 15h45 | 16h15 à 17h45
- Dimanche : 10h00 à 12h45 | 14h à 15h45 | 16h15 à 17h45

Le port du masque est demandé dès l'entrée jusqu' aux cabines de déshabillage. Les vestiaires et sanitaires sont désinfectés régulièrement toute la journée.